

DECISION MUNICIPALE n°D20250806-098

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	PEPITO PETIT BATEAU	
Dates	Mardi 20 novembre 2025	
Lieu	Centre Culturel Jean Ferrat	
Attributaire	La Polycompagnie	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Pépito Petit Bateau » produit par La Polycompagnie – domiciliée 5 rue Olivier Noyer 75014 PARIS– proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2025-2026.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « Pépito Petit Bateau », présenté mardi 20 novembre 2025 à 10 h, dans la salle de spectacles du centre culturel municipal Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **1 879.40 €**.

- Montant du contrat pour 1 représentation : 1 700 €
- Frais de transport et Voyages : 179.40 €.

Les Hébergements pour 2 personnes, les nuits du 18 et du 19 novembre 2025 et les repas 18/11 au soir au 21/11 midi, sont à la charge directe de la ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 6 août 2025



**Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint**

Jean-Pierre GUITARD